

## **Loi (9477)**

**adoptant le plan de réservation de site routier en vue de la réalisation de voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly sur le territoire des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Puplinge**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Approbation du plan**

Le plan de réservation de site routier N° 29371-512-531-537, dressé par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, le 16 mars 2004, en vue de permettre la réalisation ultérieure d'accès publics aux terrains des Communaux d'Ambilly, est approuvé.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Les oppositions au présent projet de loi et au plan de réservation de site routier visé à l'art. 1, formées par les communes de Puplinge et Thônex, les associations Thônex-Réalisme, des intérêts de Moillesulaz-Foron et Thônex-Nord, des intérêts du Plateau de Bel-Air et de défense des communaux d'Ambilly et des espaces verts à Thônex (A.D.C.A), M<sup>mes</sup> et MM. Frédérique et François Gency, Sylvia Quayzin Hooten et Archie Hooten, Catherine Christodoulidis, représentés par leur avocat, Me Bruno Mégevand, Bruno Willhalm, Anneke Van Gils Thomson, Robert Thomson, Ursula Schmeissner, Andrée Pellouchoud, Mahfoud Yseult et Antoine Ravonel, Laura et Agatino Caruso, Chantal Portmann, Jacqueline Rotach, Brigitte et Philippe Léchaud, Catherine Métrollet et Auguste Orlandini, Roger Adatto, Edouard Amstad, Natascha et Sébastien Armleder, Heidi et Rudold Attinger, Achille Bachofner, Jeannine et Walter Baechtold, Jo-Ann et Henri Bakker, Suzanne Balser, Jean-Claude Barth, Janine Baudin, Jacqueline Bauer, Madeleine Berthaudin, Hannelore et Jacques-André Boesiger, Jacques Boissonnas, Cécile Bonjour, José Bonny, Marie-Aimée Berdat-Bornhauser, Philippe Bourgeois, Martine Bruschweiler, Hélène et Ernest Burki, Giuseppe Cannella, Raymond Casadei, Elisabeth, Adrien, Benoît et Philippe Chantre, Marcel Chatton, Anne-Marie et Gérard Clerc, Mireille et Maurice Coutisson, Catherine et Doris Crawshaw, Sylvia Crawshaw Del Rosso, Elisabeth Cuanillon, Jacques Dallais, Pierre Dällenbach, Marcelle et Gilbert Darbellay, Marie-Madeleine et Didier Delbiaggio, Raymond Delecraz, Pierre Deluermoz, Michelle Demierre, Sonja Desclouds, Alexandra Dobrinov,

Charles Dunand, Rose-Marie Dupont, Elsy et Désiré Dürig, Shirley Ann et Geoffrey Mark Edmonds, Jacqueline Ehinger, Jaqueline Ehinger, Julien Favot, Eric A. Fleury, Catherine et Didier Frossard, Fabienne Gallina, Yvette et Gérald Gaudin, Anita et François Daniel Giezendanner, Gisèle Graber, Jean-Claude Grandgirard, Gabriella Guex-Crosier, Corinne Hagger, Raymond et Hagger, Christine et Philippe Hagger, Aurélien Hagger, Théo Hancou, Denise et Walter Hari, Giovanna, Paul et Jean-Christian Hauri, Monique Helbling, Jean-Pierre Hufschmid, Marie-Rose Hug-Pintus, Sandrine, Hélène, Nathalie et Alexi Hyde, Marco Jäger, Dominique Jenny, Noël Jorand, Jean Kaehr, Mark Kazmir, Marie-Jo et Stéphane Keller, Emil Keller, Gisèle Labeaume, Liliane et Raymond Lachat, Esther et Daniel Lack, Mathieu Laurient, J.-C. Liechti, Christine Locatelli, Rose-Marie Lohri, Valérie Lopez, Dominique et Pierre Magnard, Kurt Mausli, Margrit Meili, Peter, Florian et Marianne Meili, Hans R. Meister, Andrée Menthonnex, Françoise et Claude Miffon, Jean-Claude Mingard, Robert Monico, Liliane et Maxime Moret, Noëlle Mühlethaler, Eva Oberson, Laurent Pastore, Silvie, Jacqueline, Laura, Cristina et Fabrizio Patané, Eva et Luc Perrin, Micheline Pfosi, Teresa et Yves Portier, Claude et Henri Presset, Angelo Pronini, Isaura Ramos, André Ray, William et B. Reiter, Jean-Pierre Renggli, Franz et K. Riechsteiner, Hedy Rosa, Doris, Gesenn et Richard Rosset, Alice et Pierre-Yves Rougemont, Ulrich Sauberli, Françoise Sauthier, Judith et Brian Scarfe, Henriette Schmid, Pascale et Marc Schulthess, Ariane et Albert Sembach-Zeberli, Lily Sommerhalder, Richard Stark, Jeannette Torche, Catherine, Marco et Sébastien Tosi, Chantal et Etienne Touvet-Martin, Jean-Pierre Uehlinger, Jan Venulet, Géraldine et Claude Vernez, Cathy et Roland Vernier, Josiane Vetterli, Roger Villermet, Henri Wälti, Werner Wermuth, Laurence Wulkan, Nadine Zendaoui-Jayet sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'étude de la présente loi.

<sup>2</sup> Les oppositions formées par la commune de Chêne-Bourg et M. Reinhard Schach, déposées tardivement, sont déclarées irrecevables. Elles sont rejetées en tant que de besoin.

### **Art. 3      Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29371-512-531-537 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

### **Art. 4      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.